

15e session de l'Assemblée générale de l'UICN Christchurch, Nouvelle-Zélande, 11-23 octobre 1981

15/23. L'ASSISTANCE A LA GESTION DES RESSOURCES MICRONESIENNES

RECONNAISSANT que l'environnement de Belau (anciennement Palau) et de la Fédération des Etats de la Micronésie (FEM) représente des habitats marins et insulaires uniques;

CONVAINCUE que l'avenir des peuples de ces Etats nouvellement constitués dépend de la gestion judicieuse de ces ressources;

CONVAINCUE EN OUTRE que cet environnement est idéal pour la mise en place de régimes de gestion des ressources basés sur les principes de la Stratégie mondiale de la conservation;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 11 au 23 octobre 1981 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour sa 15e session:

FAIT SIENNE l'offre d'aide à ces nouveaux Etats consistant à:

- (a) élaborer des stratégies nationales de conservation faisant partie des plans globaux de développement économique actuellement en préparation ;
- (b) préparer et analyser des projets de lois et de règlements et les soumettre aux gouvernements micronésiens en vue de l'établissement d'institutions de gestion des ressources;
- (c) mettre les fonctionnaires micronésiens en contact avec les experts internationaux de la gestion des ressources, du droit environnemental, de la planification et de l'éducation environnementale pour aider à évaluer et résoudre les problèmes environnementaux spécifiques au fur et à mesure qu'ils surgissent;
- (d) aider les gouvernements micronésiens à évaluer les activités touchant à l'environnement conduits par les corporations et les gouvernements étrangers, et à y réagir; et
- (e) élaborer des programmes de formation pour les populations indigènes sur la conservation, la gestion des ressources, le droit de l'environnement et l'éducation environnementale afin de réduire la dépendance des Micronésiens de l'aide extérieure; et

FAIT APPEL au gouvernement des Etats-Unis, en tant que puissance tutélaire de Territoires sous tutelle des Nations Unies, dont ces Etats font partie, de soutenir ce programme tant par le finance- ment que par l'expertise d'organismes appropriés.